



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 février 2021

Réuni à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Hervé DIGAS, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

Etaient présents : l'ensemble des membres du conseil sauf Mr T. CANAL, Mme M.F. DUMONT.

Il constate que les mesures de distanciation et le port du masque sont respectés. Aucun public ne s'est présenté.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 10 décembre 2020.

Les conseillers autorisent Monsieur le Maire à rajouter trois points à l'ordre du jour :

- * COR : problème WIFI
- * Commerce : proposition exonération loyers
- * Délégué à la Filière Forêt-Bois

ORDRE DU JOUR :

Voirie – Bâtiments – COR – Tourisme-Environnement – Urbanisme – Personnel Communal – Scolaire-Périscolaire – Informations diverses – Questions diverses

VOIRIE :

- Aménagement entrée Est :

Monsieur le Maire montre au Conseil Municipal l'esquisse, concernant le projet d'aménagement de l'entrée Est de la commune, élaborée par Madame VERNAY du Département.

Le panneau d'agglomération serait placé plus en aval à hauteur de la propriété

COQUARD.

Madame Isabelle ROCATTI-BOSCH rapporte une doléance de Madame Pascale MOREL qui fait remarquer le manque de places de stationnement. Il est décidé de demander de rajouter une place de plus.

Quelques conseillers sollicitent un « Stop » au croisement de la Rue des Vignes et de la RD38 E. Réponse, cela risquerait d'engendrer plus de vitesse des véhicules.

Monsieur Jean-Christophe FRERY suggère d'enlever quelques balises pour faciliter l'accès à la propriété AUDRA.

Le Conseil Municipal souhaite poursuivre le projet.

- Réfection chemins : Badodière et Rochat :

Monsieur le Maire donne lecture des devis sollicités pour la réfection de la voirie de la Badodière et du Rochat :

- * Eiffage Route de PONTCHARRA-SUR-TURDINE : 22 153,00 €uros H.T
- * Société BALMONT de NEULISE : 22 076,00 €uros H.T
- * MONTVERNAY de PONTCHARRA-SUR-TURDINE, après relance,

Monsieur MONTVERNAY n'a pas répondu.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- RETIENT la proposition de la société BALMONT de NEULISE ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout engagement avec la société BALMONT ;
- PREVOIT l'inscription de cette dépense au budget communal.

- Demande de subvention :

Monsieur le Maire précise que la commune pourrait solliciter des subventions pour les travaux de restauration des voiries Badodière et Rochat.

- Modification limite agglomération :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier les limites d'agglomération Route de Feurs (vers la propriété MITTON), de déplacer le panneau plus en amont avant l'entrée de la Rue du Fragny afin de faire ralentir les véhicules dans le but de sécuriser : l'abri bus à l'entrée de la Rue du Fragny, l'arrêt de car et la sortie des futures maisons parcelles VOUTA.

BATIMENTS :

- Mairie : réfection des huisseries : choix artisan :

Monsieur le Maire rappelle le projet de changer toutes les huisseries de la face Est du bâtiment, à savoir, les trois grandes fenêtres de la salle du conseil et des mariages, deux châssis fixes, une fenêtre de l'étage et la porte d'entrée principale.

Les fenêtres neuves seraient avant tout en PVC et la porte d'entrée principale resterait en chêne, bois d'origine, pour conserver le cachet de l'entrée du bâtiment.

Monsieur le Maire présente les devis :

- **Fenêtres** :

- * TRV de BULLY (Rhône) : 10 987,82 € TTC
- * LOISIRS HABITAT de VINDRY-SUR-TURDINE (Rhône) : 8 480,00 € TTC
- * ACM de PIERRE-BENITE (Rhône) : 7 704,00 € TTC
- * GOBBA de VINDRY-SUR-TURDINE (Rhône) : 7 368,96 € TTC

- **Porte d'entrée principale du bâtiment** :

- * ACM de PIERRE-BENITE (Rhône) : 7 281,60 € TTC
- * GOBBA de VINDRY-SUR-TURDINE (Rhône) : 7 026,85 € TTC
- * BY HOUSE de VINDRY-SUR-TURDINE (Rhône) : 6 792,73 € TTC

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- DE RETENIR la société ACM qui fabriquera une porte en chêne, ainsi cette entreprise interviendra une seule fois et le fonctionnement des services en sera moins perturbé ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout engagement avec la société ACM ;
- PREVOIT l'inscription de cette dépense au budget communal.

*** Demande de subvention :**

- DETR :

Monsieur le Maire expose que la commune pourrait solliciter une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) dans le cadre de la transition énergétique.

- Région Auvergne Rhône Alpes :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que face aux difficultés rencontrées par les entreprises du bâtiment et des travaux publics, la Région Auvergne Rhône-Alpes souhaite soutenir la commande publique locale. C'est pourquoi, elle engage un nouveau dispositif d'aide pour les communes avec un taux d'intervention régionale à 50 % du montant des dépenses engagées. Il s'agit du dispositif « Bonus Relance 2020 – 2021 » en direction des communes.

Il propose de solliciter ce dispositif dans le cadre de la réfection des huisseries façade Est et porte d'entrée du bâtiment de la mairie.

- Ecole : réfection peinture ancien bâtiment :

Monsieur le Maire rappelle le projet de réfection des peintures des huisseries extérieures de l'ancien bâtiment de l'école ainsi que des parties communes.

Il présente les devis :

- * Entreprise G. VERRIERE de ST-MARCEL L'ECLAIRE (Rhône) : 4 804,80 €uros TTC
- * Société Daniel BLANC de LES OLMES (Rhône) : 8 221,61 €uros TTC
- * Entreprise PREZ de TARARE (Rhône) : 7 973,28 €uros TTC

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- RETIENT la proposition de l'entreprise Guillaume VERRIERE ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout engagement avec l'entreprise Guillaume VERRIERE ;
- PREVOIT l'inscription de cette dépense au budget communal.

*** Demande de subvention :**

Monsieur le Maire précise que cette dépense étant peu élevée, il n'est pas nécessaire de faire une demande de subvention et de conserver ce levier pour des travaux plus importants.

- Eglise :

*** Elaboration dossier sur historique de l'édifice pour réfection future :**

Monsieur le Maire expose aux conseillers que la Direction Régionale des Affaires Culturelles aide les communes dans la réfection des édifices. Il ajoute que l'église aurait besoin d'un rafraîchissement intérieur et extérieur.

*** Mise aux normes PMR :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des devis seront sollicités courant mars pour la mise aux normes PMR de l'église (nez de marche), afin d'inscrire cette dépense au budget communal.

- Logement n° 101 : restitution caution :

Monsieur le Maire expose aux conseillers que Monsieur Josselin KRIVOCHENE, locataire du logement 1^{er} étage au-dessus du commerce a libéré son appartement le 16 janvier dernier. La caution lui sera restituée.

COR :

- Mise en place du CRTE : (Contrat de Relance Transition Energétique) :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'Etat met en place un Contrat de Relance concernant la Transition Energétique.

Chaque communauté invite les communes à recenser leurs projets afin de prévoir une enveloppe.

Monsieur le Maire propose d'inscrire :

- les huisseries de la mairie façade Est et de la salle des fêtes (quatre portes et dix portes fenêtres) ;

- aménagement voirie RD38 E (entrée du bourg) ;

- rénovation des façades de l'église ;

- installation de photovoltaïques sur la salle de sport.

- Comité artisanal et agriculture :

Madame Isabelle ROCCATI-BOSCH rapporte le compte rendu de la réunion commission « Economie de proximité et agriculture » qui a eu lieu le 26 janvier dernier à la COR.

Elle soulève le problème des forêts qui arrivent à maturité, il y a de plus en plus d'abattage ce qui dégrade considérablement les sentiers.

- WIFI :

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que suite à un dysfonctionnement matériel, le service informatique de la COR a dû supprimer la connexion WIFI pour des raisons de sécurité et ne pas entraver le réseau du secrétariat.

TOURISME – ENVIRONNEMENT :

- Préservation site Crêt des Roches et table orientation Croix de Fer :

Monsieur le Maire rapporte que depuis quelques temps, beaucoup de motos circulent sans cesse entre le Crêt des Roches et la Croix de Fer de manière récurrente et perturbent la tranquillité du village. Il invite la population à avertir les services de gendarmerie et les conseillers à réfléchir sur un moyen de fermer le site.

- Evolution du dossier LPO :

Madame Marielle DYBOWSKI rapporte le compte rendu de la commission LPO qui consistait à présenter le projet de création d'un espace « refuge LPO » aux représentants de la pêche et de la chasse ainsi qu'au directeur du centre de loisirs.

Après concertation entre les divers représentants la commission décide de renoncer à signer la charte avec la Ligue de Protection des Oiseaux et continuer le projet de création de mare et de réserve avec la collaboration des chasseurs, et prévoir tout de même des animations. Le projet serait initié par la commune

- Baldago's : homologation terrain :

Monsieur le Maire fait part de la réunion en date du 16 février dernier avec la commission départementale de sécurité routière spécialisée pour les épreuves sportives concernant l'homologation du circuit Baldago's. Après concertation, aucun entraînement n'aura lieu en juillet et en août.

- Découverte en Pays de Tarare :

L'association propose de faire découvrir les villages du Pays de Tarare avec tous les mois une promotion sur une commune.

URBANISME :

- Arrêt de la procédure de révision allégée PLU :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la procédure de révision et modification simplifiée du PLU ne sera pas arrêtée lors de ce conseil sur à la réception de courriers des riverains qui souhaiteraient limiter le nombre de constructions et d'autres courriers en désaccord avec le cheminement piéton.

La commission Urbanisme se réunira rapidement pour redéfinir cette zone OAP dans l'intérêt de la commune. Il rappelle qu'il ne s'agit pas d'un projet de lotissement communal.

- Mise en place d'une paroi sur terrasse maison traboule :

Monsieur le Maire rapporte la requête de Madame CANONIER dont la propriété jouxte la maison traboule qui sollicite la commune pour une mise en place d'une paroi translucide sur la terrasse de la maison traboule afin de ne plus être gênée par le vis-à-vis sur sa propriété depuis cette terrasse.

- Demande d'un local de la Société de Tir Tararienne :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par la Société Tararienne de Tir qui recherche un local sportif en partenariat avec la commune pour des activités d'intérieur et développer de nouveaux projets sportifs car celui qu'elle occupe actuellement est trop exigü et inadapü au vu du nombre important de licenciés. Le Conseil n'est pas favorable.

PERSONNEL COMMUNAL :

- Finalisation mise en place des astreintes :

Monsieur le Maire annonce que les membres du Comité technique, réunis en séance du 25 janvier dernier, ont émis un avis favorable au projet de mise en place des astreintes.

SCOLAIRE – PERISCOLAIRE :

- Achat de coussins en garderie :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les fauteuils en mousse de la garderie sont très anciens et usagés et qu'un devis pour le renouvellement a été proposé. Le Conseil Municipal, retient cette dépense.

- Main courante école :

Monsieur le Maire rapporte que la main courante installée à l'école n'était pas correctement fixée au sol. Monsieur Julien DUBESSY interviendra avec l'aide des agents communaux pendant les vacances d'avril.

COMMERCE :

- Proposition d'exonération de loyer :

En raison de la crise sanitaire qui perdure, le Conseil Municipal, par vote à main levée : 11 pour, 2 abstentions :

- DECIDE d'exonérer le loyer du commerce pour une période de deux mois soit mars 2021 et avril 2021.

DELEGUE FILIERE FORET-BOIS :

Madame Isabelle ROCCATI-BOSCH est désignée déléguée à la Filière Forêt-Bois.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Vœux :

Monsieur le Maire fait part de la réception des remerciements et des félicitations de Messieurs les Présidents de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département suite à l'envoi du bulletin communal.

- Courrier de Madame et Monsieur PLISSON :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Madame et Monsieur PLISSON, sis 35 Route de Feurs, qui sollicitent la municipalité pour un cheminement piétonnier pour sécuriser leurs déplacements jusqu'au trottoir à l'entrée du bourg.

- Location gîte :

Monsieur le Maire fait part de la demande de la société Gerflor pour louer le gîte pour trois semaines pour un séminaire. Madame Patricia ALIX leur a précisé que le gîte n'était pas équipé d'une machine à laver et suggère d'en installer une pour plus de commodité lors des locations de longue durée.

QUESTIONS DIVERSES :

- Madame Isabelle ROCCATI-BOSCH rapporte qu'il y a eu beaucoup de sel déversé lors du déneigement sur le Chemin de la Bussière.

- Madame Isabelle ROCCATI-BOSCH signale que le chemin reliant « Le Pallaix » et « la Route de l'Eclairé » se trouve de plus en plus en dévers.

- Madame Elodie COILLARD signale qu'il n'y a plus de fléchage directionnel pour se rendre au « Moulin Berthier » et au « Reyné ».

- Monsieur Jean-Christophe FRERY désire savoir quand la commune sera reliée à la fibre optique. Monsieur Christian BEL répond qu'une réunion aura lieu en mars et qu'elle serait opérationnelle avant fin 2022.

- Madame Catherine ARSAC souhaiterait savoir pourquoi la lame n'avait pas été passée lors du dernier épisode neigeux. Réponse : un pré salage et un salage a été effectué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 30

